



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 JANVIER 2021**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 18/01/2021, sous la présidence de Mme Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Étaient présents :	M. Raymond JOYARD - Mme Christianne MAURON - M. Michel MOINE - Mme Françoise DESMIDT - M. Xavier BOSSAN - -Mme Juliette AUGERT - M. Pascal CURTET - M. Luc ALLEGRETTI - Mme Edda GRASSET - Mme Isabelle GREGIS - M. Christophe PERROUSSET - M. Jean-Marie PONCET - Mme Pascale GOUILLOUX - M. Hervé GARBE - Mme Maguy EMPEREUR - Mme Mathilde FAVRE - Mme Claire ZARA-MARMETH - M. Louison DONIER
Excusés :	NEANT
Pouvoirs :	NEANT
Secrétaire de séance :	M. Hervé GARBE

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire présente ses vœux au Conseil Municipal pour cette nouvelle année et souhaite que les conditions sanitaires actuelles liées à la COVID 19 s'amélioreront rapidement et permettront de vivre dans de meilleures conditions.

DECISIONS SIGNEES du Maire

DECISION 2020-192-139 : signée le 01/12/2020 annulation du loyer de NOVEMBRE 2020 pour Mme Laureen MOUTON - SECRETS DE BEAUTE d'un montant de 400 €

DECISION 2020-192-140 : signée le 01/12/2020 annulation du loyer de NOVEMBRE 2020 pour Mme Marie-Claude DURAFFOURD - MC COIFFURE d'un montant de 717.85 € HT soit 861.42 € TTC
ANNULEE

DECISION 2020-192-141 : signée le 09/12/2020 annulation du loyer de NOVEMBRE 2020 pour Mme Marie-Claude DURAFFOURD - MC COIFFURE d'un montant de 770.06 € HT soit 924.07 € TTC
ANNULE ET REMPLACE DECISION 2020-192-140

DECISION 2020-192-142 : signée le 09/12/2020 Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre équestre à Izernore.

Ce marché est attribué au groupement : Atelier GREGOIRE MAGNIEN (mandataire) / Marie COMBAZ Architecte / BETEC STRUCTURES / FLAMMANG-CONSEIL / AIN'GENIERIE / ACOUSTIQUE France / Cabinet BABLET-MAGNIEN-GAUD / Atelier Christophe PASDELOUP.

DECISION 2020-192-143 : signée le 07/01/2021 avec GARAGE PECHOUX d'un montant de 935,00 € HT soit 1.122,00 € TTC pour la fourniture de 6 pneus hivers (4 pour le camion Maxity et 2 pour le camion Traffic)

DECISION 2020-192-144 : signée le 07/01/2021 avec SOLYPAC d'un montant de 389,00 € HT soit 466,80 € TTC pour la fourniture de 2000 enveloppes à entête sans fenêtre

DECISION 2020-192-145 : signée le 07/01/2021 avec SOLYPAC d'un montant de 252,00 € HT soit 302,40 € TTC pour la fourniture de 100 dossiers DP pour le service urbanisme (bleu)

DECISION 2020-192-146 : signée le 07/01/2021 avec SOLYPAC d'un montant de 252,00 € HT soit 302,40 € TTC pour la fourniture de 100 dossiers CU pour le service urbanisme (orange)

DECISION 2020-192-147 : signée le 08/01/2021 avec AME d'un montant de 425,21 € HT soit 510,25 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau

DECISION 2020-192-148 : signée le 08/01/2021 avec EDA d'un montant de 58,96 € HT soit 70,75 € TTC pour la fourniture de boites de rangement pour l'école

DECISION 2020-192-149 : signée le 08/01/2021 avec CARRIER d'un montant de 303,22 € HT soit 333,55 € TTC pour le remplacement d'un mètre de gouttière au cercle hippique

DECISION 2020-192-150 : signée le 08/01/2021 avec PRO CHAUFFAGE ZANARDI d'un montant de 50,00 € HT soit 60,00 € TTC pour la recherche de panne sur la chaudière de l'école

DECISION 2020-192-151 : signée le 08/01/2021 avec DACD d'un montant de 466,80 € HT soit 560,16 € TTC pour la fourniture de sel de déneigement pour le parvis de la mairie

DECISION 2020-192-152 : signée le 08/01/2021 avec CSI d'un montant de 234,00 € HT soit 280,80 € TTC pour la fourniture de deux lampes pour un vidéoprojecteur de l'école

DECISION 2020-192-153 : signée le 08/01/2021 avec CSI d'un montant de 269,00 € HT soit 322,80 € TTC pour la fourniture d'un serveur de stockage pour le musée

DECISION 2020-192-154 : signée le 08/01/2021 avec PELLEGRINI Valerio d'un montant de 1.690,00 € HT soit 2.028,00 € TTC pour la fourniture et le remplacement de menuiserie sur un local communal (café du centre)

DECISION 2020-192-155 : signée le 08/01/2021 avec CXD France d'un montant de 421,00 € HT soit 505,20 € TTC pour la fourniture de matériel de conservation et de conditionnement du fonds argentinique « Lemaître » au musée